Claude François Grelet

Confrère de l'Oratoire

Entré : 1786.

Né à Dompaire-la-Vieville (Vosges), le 2 février 1767.

Mort à Paris, 18 rue Mabillon, le 26 février 1850.

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Le Confrère Claude François Grelet

Voir curriculum vitæ page 13

Il a 23 ans en 1790

Il est entré à l'Oratoire en X 1786

Les renseignements que je trouve sont contradictoires :

Listes de avril 1790 — On le dit à Troyes préfet de pension âgé de 23 ans entré en X 1786

autres listes — 1788 préfet de pension à N.D. de Grâces en Forez

1789-90 préfet de pension à Lyon

Listes de Juilly — 1788 Juilly préfet de chambre commune

X^b 1786 entre à Lyon
1787 N.D. de Grâces en Forez
1788 Juilly
1789 Troyes
1790 Lyon
1791
1792 août 1792 chez les Noailles
1793
1794

Les enfants Noailles ont quitté Juilly le 15 juillet 1792

Se serait occupé de l'éducation des enfants de Noailles

Aurait aidé le P. Carrichon pendant la Terreur

---

en août 1840 a assisté à la translation des restes du cardinal de Bérulle au séminaire de S. Sulpice et signé le procès-verbal.

Hamel : Histoire de Juilly p. 341

« Tel fut le P. Grelet, l'ancien précepteur des enfants de Noailles à Juilly. Il se fit l'intrépide auxiliaire du P. Carrichon, aussi de l'Oratoire, et lui facilita les moyens de donner une dernière absolution à ce vénérable maréchal duc de Mouchy ... Il lui fournit également le moyen 991 jours après, d'accompagner jusqu'au lieu de son supplice, la vicomtesse de Noailles, cette héroïne chrétienne .... »

P.

~~a fait partie du Conseil D~~

Voir = Madame de Montagu, p. 148, 162

2

G. Lenotre = Le jardin de Dieppe . Paris . Perrin . 18e édition

page 1

4 erreurs

M. Grelet, jeune confrère de l'Oratoire, passa le temps de son noviciat à Juilly, où, conjointement avec le P. Brun, il était chargé de la surveillance des Messieurs ; ainsi désignait-on la salle des plus jeunes pensionnaires.

Au nombre de ceux-ci se trouvaient, en 1788, les enfants du Vicomte et de la Vicomtesse de Noailles, Alexis et Alfred.

Mère très tendre, très attentive et très soucieuse autant des progrès que de la santé de ses 2 fils, Mme la Vicomtesse de Noailles correspondait fréquemment avec le P. Brun, et quand, au début de la Révolution, Alexis et Alfred durent quitter la célèbre institution, c'est à lui qu'elle s'adressa, le priant de lui indiquer pour eux un précepteur en qui elle pût mettre toute sa confiance. Le P. Brun désigna M. Grelet.

erreur

Âgé de 23 ans, celui-ci, probablement, n'avait encore pris avec la Congrégation aucun engagement, car son nom ne figure pas sur les anciens registres de l'Oratoire que l'on peut consulter soit aux Archives nationales, soit à Juilly ; et bien qu'il se fût dévoué avec un zèle et une abnégation chevaleresques à ses pupilles ainsi qu'à leur noble famille, bien qu'il s'associât intimement à leur destinée aux heures les plus tragiques, il est resté pour l'Histoire l'un de ces oubliés qu'elle dédaigne parce que leur héroïsme fut silencieux.

erreur

Le vieux maréchal de Noailles était mort à St Germain en août 1793. L'ayant assisté jusqu'à ses derniers moments, sa femme, née de Cossé-Brissac, septuagénaire affaiblie et sourde, sa fille, la Duchesse d'Ayen et sa petite fille la Vicomtesse de Noailles, mère des 2 élèves de M. Grelet et d'une fillette prénommée Euphémie, rentrèrent à Paris et s'installèrent, non point au grand hôtel familial de la rue St Honoré, mais à l'hôtel de Noailles-Mouchy, rue de l'Université .....

erreur

situé après la rue du Marché St Honoré en descendant la Seine le N 211 actuel de la rue St Honoré dont le maréchal avait fait un véritable musée (Rodenbach p 185)

page 6

après le N 73 actuel, Ecole des Mines 1794-1802

La situation des dames de Noailles était donc supportable : la Vicomtesse pouvait donner des

3

Monsieur

Monsieur l'abbé Faillon

au Séminaire à Issy

par Vaugirard

Banlieue de Paris

2

4

M. De Castelnau aux archives impériales rue Duchaume Hotel Soubise au Marais.

M. Grelet ancien confrère de l'oratoire possédait plusieurs volumes mss. contenant les vies de quelques pères de cette société. il devait les laisser par testament à la bib. royale, afin que les oratoriens pussent un jour les y réclamer. — s'adresser à M.me Gaillard, voir Mlle Gaillard qui demeure chez Mlle Rousseau Maîtresse de pension rue du jardinet à paris.

situé après ... S. Honoré ... La Seine ... le N 211 actuel ... de la rue S. Honoré ... le maréchal avait fait un véritable musée (Rochegude p. 185)

soins à sa grand'mère et à sa mère et veiller à l'éducation de sa fillette Euphémie ainsi qu'à celle de ses 2 fils que, d'ailleurs, M. Grelet, installé dans l'hôtel à Domenne ne quittait pas.

page 10 Une nuit, celle du 19 octobre, vers 2 heures du matin, un grand tumulte réveilla M. Grelet et ses élèves ; ils occupaient à l'Hôtel de Noailles-Mouchy, l'appartement donnant sur la cour d'honneur en face du grand portail qui s'ouvrit, livrant passage à la charrette sur laquelle étaient cahotés depuis le matin le Maréchal de Mouchy, sa femme et Mme Latour.

page 33 Le récit de cette femme dévouée et brave sera désormais très sobre de détails ; mais, grâce aux billets que la Vicomtesse de Noailles adressait, de sa prison, à M. Grelet ; en s'aidant aussi de quelques feuillets laissés par celui-ci, on parvient à imaginer, bien imparfaitement, la vie que mène dans ce grand hôtel l'entourage des 2 enfants dont le père est émigré, et dont la mère, la tante, le grand'père, les 2 grands'mères et la bisaïeule sont en prison.

page 34 L'hôtel de Noailles est presque à l'angle de la rue de Bellechasse et ses jardins s'étendent vers la rue St. Dominique ; les 99 personnes qui l'habitent -, l'intendant Noel, Mme Latour et sa fille, âgée de 23 ans, M. Grelet n'occupent qu'un coin de la vaste demeure ; ils sortent peu et on ne vient pas les voir.

page 50 Grelet, l'instituteur des jeunes Noailles, s'emploie aussi de son mieux : il tient à l'écart ses élèves, de crainte qu'ils ne s'inquiètent de ce désarroi, il voudrait pouvoir leur épargner les affres de ces heures d'angoisse ; mais il a une mission à remplir : il doit prévenir le D. Carrichon que le moment est sans doute arrivé de tenir la promesse qu'il a faite, un jour de l'automne précédent, devant la Vicomtesse de Noailles, au maréchal et à la maréchale de Noailles Mouchy. Très ému, le D. Carrichon se met en route.

page 65 Quelques jours après la "fournée du Luxembourg" la Vicomtesse de Noailles écrivait :
« Je confie et remets entre les mains du citoyen Grelet mes deux garçons et ma fille. Je déclare que mon intention la plus formelle et la plus expresse, actuellement et dans le cas où je viendrais à manquer, est qu'il en soit toujours chargé. Je lui cède et je dépose entre ses mains

6

tous mes droits et mon autorité sur eux. Je le prie de leur servir de mère et de s'opposer fortement à tout ce qui pourrait tendre à le séparer d'eux. Je l'autorise à les changer de lieu, à les placer où bon lui semblera, enfin à disposer de mes enfants comme des siens. J'ai la confiance que tous ceux qui conserveront quelque souvenir de moi, regarderont cette intention de ma part comme la plus sacrée. Fait en la maison d'arrestation du Luxembourg, ce 24 messidor de l'an II (1) (12 juillet 1794) de la République française une et indivisible. Louise de Noailles, femme Noailles.

Tout s'est effondré autour d'elle : de sa noble famille, des hautes relations parmi lesquelles elle avait vécu, entourée d'hommages et d'adulations ; des nombreux et jadis dévoués serviteurs de sa maison, tout est dispersé ou disparu ; elle n'a plus au monde que la jeune confrère de l'Oratoire auquel sont confiés ses fils ; aussi comme elle se raccroche à lui, en quels termes suppliants elle le conjure de ne point abandonner ses chers petits ! Elle l'appelle mon cher enfant. M. Grelet, on l'a dit, avait 23 ans ; elle veut le considérer comme le frère aîné de ses pupilles. Il était digne de cette confiance et dans les réticences prudentes de la mère éplorée on discerne jusqu'à quel point il poussa le dévouement. Lui-même, il porte, depuis la rue de l'Université jusqu'au Luxembourg, les objets que réclame la vicomtesse ; aux grilles de la prison il stationne longtemps, guettant le moment propice d'aborder et de sonder un employé complaisant qui transmettra sa commission. Il fait plus : comme les dames de Noailles sont sans argent, il assure la dépense de la maison et subvient même à l'entretien des trois détenues. Le 15 juillet 1794, Mme de Noailles écrit à l'aîné de ses enfants, lui recommandant, s'il retrouve son frère qui est consigné, de lui détailler toutes les obligations qu'elle a envers le citoyen Grelet : « Je me repose sur votre cœur pour lui dire tout ce qu'il a été pour vous et pour moi. N'oubliez pas de lui ajouter qu'il a voulu faire bourse commune avec nous et que nous avons vécu à ses dépens. » S'adressant à Grelet lui-même : « Dites-vous bien que vous êtes mon unique mais très abondante consolation sur la terre .... »

(1) Adrien de Noailles, né à Paris le 1er juin 1783, élève de Juilly du 21 oct. 1789 au 15 juillet 1792
Alfred Vicomte de Paul de Noailles, né à Paris le 15 sept 1784, élève de Juilly du 8 mars 1790 au 15 juillet 1792.
Les 2 enfants quittent Juilly le 15 juillet 1792

Cette pièce sur les registres de Juilly

Elle le confond dans son affection pour ses fils et sa fillette : « Adieu, chers enfants, je vous porte tous dans mon cœur, plus tendre que jamais pour vous quatre. »

p. 72 On prévoyait la fin prochaine de ces maux sans que l'on aperçût de quel côté viendrait le salut. Chaque jour gagné apportait donc un semblant d'espoir, et soit que M. Grélet eut des motifs de croire les Dames de Noailles hors d'atteinte, soit qu'il s'efforçât à s'illusionner afin de faire partager sa tranquillité à ses élèves et leur épargner des transes trop cruelles, il affectait une sérénité dont peut-être était-il la première dupe. Deux fois par semaine, il allait chercher la petite Euphémie à Vincennes et la conduisait, ainsi que les deux frères de la fillette, promener au jardin du Luxembourg. A une heure convenue, il les portait dans l'allée des platanes et la Vicomtesse de Noailles, sous prétexte de prendre l'air, montait à l'étage supérieur du palais d'où elle pouvait apercevoir ses enfants jouant et s'ébattant avec l'insouciance de leur âge. C'était pour la malheureuse mère des instants de déchirante bonheur qu'elle n'osait prolonger, de crainte d'être surprise. Quand l'infatigable précepteur avait reconduit les 2 jeunes garçons rue St Dominique et leur sœur à Vincennes, il était rare qu'il ne retournât point jusqu'au Luxembourg pour y porter quelque objet de lingerie ou d'habillement demandé par les détenues.

Le 21 juillet, 3 thermidor, — vers 7½ du soir, il se dirigeait vers la prison, chargé d'un paquet d'effets destinés à la Vicomtesse de Noailles. Du bas de la rue de Vaugirard, il aperçut un gros rassemblement d'hommes et de femmes massé devant la grande porte du palais. Tout de suite il fut inquiet. Il déposa son fardeau dans une boutique tenue par une personne amie de la femme de chambre de la Duchesse d'Ayen, et, fort anxieux, il approcha de l'attroupement qui entourait un grand chariot garni dans toute sa longueur de banquettes suspendues aux ridelles. C'était le chariot du Tribunal ; son conducteur était apprécié des badauds : vêtu comme un Saladin, il les amusait durant l'attente, par ses singeries et ses entrechats.

M. Grelet se faufila parmi la foule jusqu'au portail de la prison. Un guichetier en sortit, le reconnut et lui souffla : « Va-t'en ! Elles y sont ! » Le cœur glacé, il resta, assurant sa contenance ; il voulait voir encore une fois celles pour lesquelles il s'était dévoué. Il parvint à se pousser jusqu'à la porte qui, bientôt, s'ouvrit toute grande, découvrant deux gendarmes que suivait immédiatement la vicomtesse de Noailles. Elle aperçut aussitôt Grelet, passa tout contre lui, prit sa main que, sans mot dire, elle serra d'une pression affectueuse. L'un des gendarmes l'aida à monter dans le chariot où prirent place, tout près d'elle, sa mère la duchesse d'Ayen et son aïeule la vieille maréchale ; puis on empila encore 6 ou 6 autres femmes et tout autant d'hommes ; on n'en pouvait caser davantage et il restait à charger une quinzaine de prisonniers ; cela occasionna un retard : le chariot stationnait en attendant le signal du départ et Mme de Noailles, promenant ses regards sur la foule, avisa le précepteur de ses fils. Elle joignit les mains et courba le front, indiquant par cette attitude qu'il fallait prier ; puis, levant le doigt elle montra le ciel et esquissa le geste d'une bénédiction. Ensuite elle se pencha vers sa mère, assise contre elle sur la planche et lui dit que M. Grelet était là, car la duchesse d'Ayen" porta plusieurs fois les mains à ses lèvres », derniers baisers envoyés par la grand'mère à ses petits-enfants. Les curieux pressés autour du chariot cherchaient des yeux à qui s'adressait cette mimique ; Grelet, jouant l'indifférence, se tournait lui aussi en tout sens comme pour découvrir dans la foule celui auquel elle était destinée.

Après une demi-heure, le chariot démarra ; une quinzaine de personnes qui n'y avaient pas trouvé place, le suivaient à pied, entourées de gendarmes. Il remonta en gros tours de roues la rue de Vaugirard et tourna tout de suite à gauche dans la rue de Condé. Grelet l'accompagnait, décidé à suivre jusqu'à la Conciergerie. Mme de Noailles ne le perdait pas de vue : à l'endroit où la rue de Condé se resserre et s'infléchit vers le carrefour, la vicomtesse

fit de la main trois fois le geste de la bénédiction. C'était le nombre de ses enfants.

Par la rue des Fossés St Germain (actuellement de l'ancienne Comédie), la rue Dauphine et le Pont-Neuf, le chariot atteignit l'île du Palais, et tournant sur le quai aux Lunettes (aujourd'hui quai de l'Horloge), M. Grelet, qui marchait à sa hauteur, entendit tout à coup derrière lui une voix rude disant : « Je t'arrête, je te nomme. » Il tourne la tête : c'est un des gendarmes, — celui qui l'a vu à la porte du Luxembourg serrer la main de Mme de Noailles, — allonge le bras pour l'appréhender ; mais déjà Grelet a pris sa course, se jette dans la rue de Harlay qui traverse l'île du Palais, écartant de sa canne les passants, suivi par le gendarme qui crie : « Arrêtez ! » Il oblique à toutes jambes sur le quai des orfèvres où il tombe dans les bras de deux ouvriers qui lui barrent le chemin et le remettent au gendarme. Un instant plus tard il était dans un cachot du bureau de police, où il profitait de sa solitude pour déchirer des papiers compromettants qu'il avait en poche et dont il mâcha et avala ce qu'il put. Alors, assis sur une pierre, dans l'obscurité la plus complète, il réfléchit à sa situation ; sa pensée se reporte aux dames de Noailles qu'il vient de voir pour la dernière fois ; au désespoir de la vicomtesse et de sa mère quand elles le verront condamné en même temps qu'elles ; à ses élèves auxquels il ne pourra apprendre avec d'affreux ménagements qu'ils ont perdu à la fois leur bisaïeule, leur grand'mère et leur maman. Ces pauvres enfants, à cette heure même, s'inquiétant de son absence et l'attendant pour prendre leur repas. Qu'arrivera-t-il d'eux quand il ne sera plus là ? Il s'était jeté à genoux et mêlait des prières à ces amères considérations. La porte s'ouvrit ; un geôlier qu'accompagnait un officier de gendarmerie, parut portant une lanterne. « As-tu ta carte ? » Grelet lui remit sa carte de sûreté qu'il avait obtenue quelques jours auparavant et il expliqua, en peu de mots, qu'il était coupable seulement d'avoir serré la main d'un détenu qu'on ramenait du Luxembourg, mais qu'il n'avait pas échangé un seul mot avec ce suspect. Le geôlier l'écouta attentivement et sortit emportant la carte.

Les Transes de Grelet redoublèrent : son adresse était sur cette carte ; on irait à l'hôtel de Monchy, on y ferait perquisition ; on y découvrirait toute sa correspondance avec les Dames de Noailles ; on inquiéterait peut-être les enfants ...

L'officier de gendarmerie revint : « Voici ta carte, dit-il ; va-t'en ; une autre fois ne t'approche pas de si près. » Grelet était libre. Il courut jusqu'à la rue de l'Université où il n'arriva qu'à onze heures du soir ; ses élèves, pris de peur en voyant qu'il ne rentrait pas, ne s'étaient pas couchés et le pressèrent de questions. Il répondit qu'il avait été fort occupé d'eux, qu'il leur raconterait tout le lendemain. Sur quoi il dit avec eux la prière et ils se mirent au lit : « Du moins, pensait Grelet en leur souhaitant bon sommeil, ils passeront encore cette nuit tranquille ; la suivante sera bien cruelle et bien douloureuse. »

p. 92 M. Grelet, après son arrestation de la veille et sa rentrée tardive à l'hôtel de la rue de l'Université, avait passé une nuit blanche. Le matin du 4 Thermidor, 22 juillet, avant 6 h., tandis que ses élèves dormaient encore, il sortit pour aller chez le P. Brun, son ancien maître de philosophie, qui demeurait rue des Ste Pères. Il le prévint que les Dames de Noailles, transférées à la Conciergerie, seraient vraisemblablement condamnées à mort dans la journée ; il le pria de se poster sur leur passage lorsqu'elles iraient à l'échafaud et de leur donner une dernière absolution. Le P. Brun était coutumier de ces périlleuses expéditions ; il promit donc, et Grelet revint à l'hôtel de Monchy Noailles afin d'assister au réveil de ses élèves. Comme la journée s'annonçait radieuse, il leur proposa de les conduire à Vincennes pour voir leur sœur Euphémie. Tout joyeux à la perspective de cette partie de campagne, les enfants s'y préparèrent avec entrain, sans rien remarquer des préoccupations de leur précepteur et sans aucun soupçon de l'affreuse catastrophe qu'il se réservait de leur apprendre au cours de leur promenade.

On partit vers 9 heures. M. Grelet, dans la crainte sans doute que le P. Brun ne pût s'approcher des condamnées, et se rappelant la promesse formelle que leur avait faite, plusieurs

mois auparavant, le P. Carrichon, confesseur de la Vicomtesse de Noailles et de la Duchesse d'Uzès, montait chez ce religieux avec Alexis et Alfred. Le P. Carrichon ouvrit lui-même la porte. Il voit les deux jeunes garçons, gais et rieurs, il voit leur compagnon « les traits altérés, le visage livide, défiguré »

— Passons dans votre chambre, souffle M. Grelet; laissons les enfants dans votre cabinet. »

Entré là, porte close, Grelet, fléchissant, se laisse tomber dans un fauteuil:

— « C'en est fait, gémit-il; ces dames sont au tribunal. Je vous somme de tenir votre parole. Je conduis mes élèves à Vincennes; dans le bois je les préparerai à cette terrible perte. » .....

On rentra dans la pièce où Alexis et Alfred s'amusaient, « contents autant qu'ils pouvaient l'être. » Ils sortirent avec M. Grelet....

p. 125 M. Grelet n'a rien révélé de sa promenade ce jour-là dans le bois de Vincennes avec les enfants de la Vicomtesse de Noailles, et l'on ignore ce que fut leur désespoir en apprenant qu'ils étaient seuls au monde; ils n'allaient pas tarder à être sans domicile. Cinq jours après la mort de leur mère, la Terreur finissait brusquement par la chute de Robespierre; mais ses lois draconiennes n'étaient pas abolies et l'agence des Mines prit possession de l'hôtel de la rue de l'Université, séquestré comme bien des condamnés. M. Grelet emmena ses élèves; « le bon M. Noël » et Mme Latour durent également déguerpir et obtinrent à grand'peine l'autorisation d'emporter leurs effets; ils assistèrent, le cœur navré, à la vente du mobilier et de la garde robe de leurs maîtres et virent « tout démeubler, tout dévaster, tout gaspiller » ....

Fidèle aux volontés de la Vicomtesse de Noailles, M. Grelet ne quitta point Alexis et Alfred. Il se réfugia avec eux hors de Paris; leur père et leur grand'père étaient émigrés, on l'a dit; ils ne pouvaient donc correspondre avec eux; leur tante de Montagu se trouvait également à l'étranger....

12

p. 128 A la fin de juillet Mme de Montagu reçut une lettre de la vieille Mme de Grammont, lui disant qu'elle recueillait chez elle, à Villersexel, la jeune Euphémie et qu'elle y attendait M. Grelet et ses deux élèves.

p. 179 M. Grelet, dont le nom est également lié à l'histoire du cimetière de Picpus, survécut longtemps à son confrère : il décéda, 18 rue Mabillon, le 26 février 1850.

Grelet

M.M. 616 Institution de ~~Bab~~ Lyon N° 137

Le Conf. Claude François Grelet, né à Dompaire, Diocèse de Besançon, le 2 Fév. 1767 de Claude François Grelet et de Marie Françoise Mathey, a fait toutes ses études jusqu'à la philosophie inclusivement à Dôle en Franche Comté, est entré à l'Institution de Lyon le 1 Xbre 1786.

Liste d'avril 1790

Il est à Troyes, préfet de pension
Il a 21 ans
entré en X 1786.

M.M. 616, p. 16 N° 137 =

Le confrère Claude François Grelet, dioc. Besançon
né à Dompaire le 2 février 1767
fils de Claude François Grelet et Marie Françoise Mathey

humanités et philosophie à Dôle
entré à Lyon le 1 Xbre 1786

13

Archives de la Seine, quai Henri IV (3e division, décès, N 8H799)

L'an 1850, le 27 février à 9h du matin acte de
décès de Claude François Grelet, rentier, âgé de 83 ans, célibataire, mort
rue Mabillon N° 18 le 26 de ce mois à l'heure de midi.
en présence de Etienne Victor Gérin, ancien notaire, âgé de 57 ans, demeurant
rue Casimir Gérier N 19
et Jean Bte Borda, concierge, âgé de 34 ans, du N. 18 rue Mabillon
lesquels ont signé avec moi maire du XI arrondt
Pièce déposée par M. Demanches, notaire

Curriculum vitae = 2 février 1767 naissance à Dompaire-la-Vieville (Vosges)
fils de Claude François Grelet et Marie Françoise Mathey
a fait toutes ses études, philosophie comprise, à Dôle en Franche Comté.
entré à l'Institution de Lyon le 1 Xbre 1786
1786-1787 Institution de Lyon
1787-1788 N.-Dame de Grâces en Forez
1788-1789 Lyon Trinité préfet de pension
1789-1790 Juilly, préfet de chambre comme
1790-1791 Broyes, préfet de pension
1791-1792 " " "
1792-1793 chez les Noailles avec les enfants sortis de Juilly, qu'il n'a connus qu'après leur sortie de
Juilly le 15 juillet 1792.

Serait-ce lui qui a acheté, en 1806, 12 rue des Fossés St Jacques à un nommé Philippe Etienne Hurot
une petite école où se trouvaient 3 maîtres, 22 élèves pensionnaires et 18 externes?
(Arch. Nles F17x 202 Répertoire alphabétique des maîtres de pension vers 1806.)

C Claude François Grelet

4 oct 90

de Troyes à Toissons 4

MM. 611 , **page** 183 , **N°** 661

Le cons. Claude François Grellet

Né à Dompspari, dioc Besançon 3 fév. 1767

Fils de Claude François Grellet et Marie Josephe Françoise Mathey

Humanités à Dôle

Entré à ~~Paris~~ Lyon le 1 , vêtu le 28 X 1786

Pension :

MM. 618 611 , **page** 183 , **N°** 8

Le Confrère Claude François Grellet

Né à Dampspari Dioc Besançon 5 février 1767.

Fils de Claude François Grellet et Marie Joseph Françoise Mathey

Humanités à Dôle

Entré à ~~Paris~~ Lyon le 1 , vêtu le 28 X 1787

Pension :

C Claude françois Grelet

1787.88 ~~Niort~~ N.D frères forez

1788-89 Lyon Trinité prefet pension

C Claude François Grelet

Lyon college au coll Troyes pension

16 Nov 89

14

En août 1840 assiste à la translation des restes du cardinal de Bérulle au séminaire St Sulpice et signe le procès verbal.

Sa mort le 26 février 1850, rue Mabillon, N° 18

Il possédait des pièces de l'ancien oratoire qui furent portés aux Archives Nles

(Voir Langlois : Etat sommaire des documents entrés aux Archives par voies extraordinaires Paris, 1917, page 61)

– Voir nombreuses Lettres du P. Mérault de Bizy où il porte de Orelet (photocopie aux archives oratoire) nos 1, 3, 4, 41, 42 à 45, 53, 64, 77, 82, 84, 87, 94 notamment (en 1826 il habitait rue St Jacques, n° 350 (lettre n° 1).

15

Grelet -

cf Silvy à Tabarand

— p. 126 du tome II du recueil

factice Tabarand

20-1-1818

et p 128 bis 22-2-1818